



Refus mi temps thérapeutique

Par **ferchal martine**, le **31/08/2010 à 15:47**

bonjour rnsuite à une dissection de l'aorte (greffe de l'aorte)au mois de novembre 2009 je suis en arrêt maladie car mon employeur me refuse un mi temps thérapeutique (conseillé par mon médecin traitant)car mon état de santé ne me permet pas de travailler 35h par semaine rnje suis reconnue en ALD par la Sécurité Sociale. Une personne me remplace à mon poste et je n'ai aucune nouvelle de mon employeur rnque faut il faire ? rnmerci

Par **aliren27**, le **31/08/2010 à 16:25**

Bonjour,rnrnPour reprendre son travail, en mi-temps thérapeutique, vous devez obtenir l'accord de votre employeur. Celui-ci peut refuser mais il doit faire connaître les raisons. le motif invoqué doit etre légitime (exemple : intérêt de l'entreprise).rnrnCordialement

Par **ferchal martine**, le **31/08/2010 à 17:06**

merci de votre réponsernle problème est que son refus m'a été notifié oralement donc il a tous les droits et moi celui de rester en arrêt maladie et ne percevoir que mes indemnités journalières..... j'ai demandé une pré visite à la médecine du travail qui m'a reconnu inapte à la reprise et qui m'a signifié qu'une procédure ne pouvait être engagée que si je n'étais plus en arrêt maladie et là je ne connais pas la procédure mais je vous remercie encore

Par **aliren27**, le **31/08/2010 à 17:12**

le mieux est de lui faire un courrier en R.A.R en lui rappelant qu'il doit motiver par écrit son refus.rnrnallez y doucement, mais fermement.rnrnCordialement

Par **ferchal martine**, le **31/08/2010 à 17:44**

auriez vous la gentillesse de me guider pour le courrier que je dois lui envoyer ce serait très aimable de votre part car je dois reconnaître que je suis seule pour faire face à cette situation merci

Par **aliren27**, le **31/08/2010 à 18:07**

pas de souci :rnrn*Monsieur le Directeur,rnrnSuite à mon opération et a l'arret maladie qui s'en est suivi, mon médecin traitant m'a conseillé et autorisé à reprendre le travail sur un mi temps thérapeutique. rnrnPar la présente, je vous demande donc l'autorisation de reprendre mes fonctions sur un mi-temps.rnrnJe suis seule, et retrouver une activité professionnelle serait pour moi très bénéfique.rnrnDans le cas contraire, je vous saurai gré de me faire connaitre le refus et sa légitimité.rnrnDans l'attente de votre réponse qui je l'espère sera positive,rnrnje vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.*
Voilà, j'espère que vous aurez gain de cause. Surtout gardez bien trace de ce courrier.
rnrnBonne chance et bon courage pour l'avenirrnrnCordialementrnrnAline

Par **ferchal martine**, le **31/08/2010 à 18:18**

c'est très sympa de votre part je vous informerais du suivirnmerci et bonne soirée